



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Secrétariat Général
aux Affaires Départementales
Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Gap, le 17 avril 2013

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2013107-0003 du 17 avril 2013, il sera procédé à une enquête publique unique relative au projet de rénovation de l'alimentation électrique de la Haute-Durance, du 27 mai 2013 au 11 juillet 2013 inclus, sur le territoire des communes de : L'ARGENTIERE LA BESSEE, LA BATIE NEUVE, BRIANÇON, CHAMPCELLA, CHATEAUROUX LES ALPES, CHORGES, EMBRUN, ESPINASSES, FREISSINIÈRES, LE MONÉTIER LES BAINS, PRUNIERES, PUY SAINT EUSEBE, PUY SANIERES, REOTIER, LA ROCHE DE RAME, LA ROCHETTE, ROUSSET, SAINT ANDRE D'EMBRUN, SAINT APOLLINAIRE, SAINT CHAFFREY, SAINT CLEMENT SUR DURANCE, SAINT CREPIN, LA SALLE LES ALPES, SAVINES LE LAC, VILLARD SAINT PANCRACE et préalablement à :

▶ la déclaration d'utilité publique des travaux :

- de modification de la ligne aérienne à 1 circuit 63 000 volts EMBRUN – MONTDAUPHIN, reconstruite en 1^{ère} étape en technique aéro-souterraine du tronçon de ligne du pylône n°31 au poste d'Embrun et raccordée en 2^{ème} étape, en coupure, au poste 225 000/63 000 volts de PRALONG, en vue de créer :
 - la liaison aéro-souterraine à 63 000 volts MONT DAUPHIN – PRALONG 1
 - la liaison souterraine à 63 000 volts EMBRUN – PRALONG, en vue de l'établissement de servitudes (projet P1);
- de création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts BRIANÇON – SERRE BARBIN et de ses raccordements, en vue de l'établissement de servitudes (projet P2),
- de construction de la ligne aérienne à 225 000 volts L'ARGENTIERE – SERRE-PONÇON, en vue de l'établissement de servitudes (projet P4);
- de construction de la ligne aérienne à 225 000 volts GRISOLLES – PRALONG, en vue de l'établissement de servitudes (projet P6);

▶ la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes avec les projets P4 et P6 :

CHORGES, EMBRUN, ESPINASSES, PRUNIERES, PUY SAINT EUSEBE, PUY SANIERES, ROUSSET, SAINT APOLLINAIRE, LA BATIE NEUVE.

▶ la réalisation des travaux, faisant l'objet d'une demande d'approbation de projet d'ouvrage, en vue :

- de l'extension et de restructuration du poste 63 000/20 000 volts de BRIANÇON (projet P2) ;
- de la restructuration du poste 150 000/63 000/20 000 volts de SERRE BARBIN (projet P2);
- de l'extension du poste 63 000/20 000 volts d'EMBRUN et de la modification de ses raccordements (projet P1);
- de la création du poste électrique 225 000/63 000 volts de PRALONG (projet P6);

Les dossiers d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, ainsi que les registres destinés à recevoir les observations du public, seront déposés en Préfecture des Hautes-Alpes, en Sous-Préfecture de Briançon et dans les mairies concernées par le projet. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (ci-après précisés) et consigner, s'il le souhaite, ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou un membre de la commission et tenus à la disposition du public,
- ou les adresser par écrit, à Monsieur le Président de la Commission d'enquête au siège de l'enquête : Préfecture des Hautes-Alpes, Secrétariat Général aux Affaires Départementales, Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques, 28 rue Saint Arey - CS 66002 - 05011 Gap Cedex

Le tableau ci-dessous précise les jours et heures d'ouverture au public des bureaux précités ainsi que les dates et heures de permanences pendant lesquelles au moins un des membres de la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Lieux	Jours d'ouverture	Heures d'ouverture	Dates et horaires des permanences
Préfecture des Hautes-Alpes	du lundi au vendredi sauf mercredi	de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h de 9h à 11h30	
Sous-Préfecture de BRIANÇON	du lundi au vendredi	de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h	
Mairie de L'ARGENTIÈRE LA BESSEE	du mardi au vendredi le samedi	de 9h30 à 12h et de 14h à 17h de 9h à 12h	Samedi 22 juin 2013 de 9h à 12h
Mairie de LA BATIE NEUVE	du lundi au vendredi	de 10h à 12h et de 16h à 19h	Vendredi 28 juin 2013 de 16h à 19h
Mairie de BRIANÇON	du lundi au vendredi le samedi	de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 de 9h à 12h	Mercredi 3 juillet 2013 de 8h45 à 11h45
Mairie de CHAMPCELLA	mardi jeudi	de 14h à 16h 30 de 9h à 11h et de 14h à 16h	Mardi 4 juin 2013 de 14h à 17h (horaires exceptionnels)
Mairie de CHATEAUROUX LES ALPES	du lundi au vendredi le mardi	de 9h à 12h30 de 14h à 17h	Mardi 28 mai 2013 de 14h à 17h Mardi 18 juin 2013 de 9h à 12h
Mairie de CHORGES	lundi, mardi, mercredi et vendredi jeudi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	Jeudi 30 mai 2013 de 9h à 12h Jeudi 11 juillet 2013 de 14h à 17h
Mairie d'EMBRUN	du lundi au vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30	Mercredi 29 mai 2013 Mercredi 19 juin 2013 Mercredi 10 juillet 2013 de 14h à 17h
Mairie d'ESPINASSES	lundi mardi et jeudi vendredi	de 14h à 18h de 9h à 12h et de 14h à 18h de 14h à 17h	Vendredi 5 juillet 2013 de 14h à 17h
Mairie de FREISSINIÈRES	mardi, jeudi mercredi	de 8h à 12h de 8h à 12h et de 14h à 17h	Mardi 4 juin 2013 de 9h à 12h

Mairie de LE MONETIER LES BAINS	lundi mardi et jeudi mercredi vendredi	de 10h à 17h (en continu) de 10h à 12h et de 15h à 17h de 10h à 12h de 10h à 12h et de 15h à 16h30	Jeudi 13 juin 2013 de 9h à 12h (horaires exceptionnels)
Mairie de PRUNIERES	lundi samedi	de 14h à 16h de 8h à 11h45	Lundi 10 juin 2013 Lundi 8 juillet 2013 de 14h à 17h (horaires exceptionnels)
Mairie de PUY SAINT EUSEBE	lundi mardi et jeudi	de 9h à 12h et de 14h à 18h de 14h à 18h	Jeudi 6 juin 2013 Lundi 24 juin 2013 de 14h à 17h
Mairie de PUY SANIERES	lundi mardi, jeudi, vendredi	de 9h à 12h et 13h30 à 16h de 9h à 12h	Jeudi 6 juin 2013 Lundi 24 juin 2013 de 9h à 12h
Mairie de REOTIER	mardi mercredi et jeudi	de 13h30 à 17h de 8h à 12h	Mardi 25 juin 2013 de 14h à 17h
Mairie de LA ROCHE DE RAME	du lundi au samedi	de 9h30 à 12h	Vendredi 5 juillet 2013 de 9h à 12h (horaires exceptionnels)
Mairie de LA ROCHETTE	du mardi au vendredi	de 9h à 11h30	Vendredi 28 juin 2013 de 9h à 12h (horaires exceptionnels)
Mairie de ROUSSET	du lundi au vendredi	de 8h30 à 11h30	Vendredi 5 juillet 2013 de 8h30 à 11h30
Mairie de SAINT ANDRE D'EMBRUN	du lundi au vendredi + 1er samedi de chaque mois	de 9h à 12h	Mardi 28 mai 2013 de 9h à 12h
Mairie de SAINT APOLLINAIRE	lundi, mardi, jeudi	de 10h à 12h et de 14h à 16h	Jeudi 30 mai 2013 de 14h à 17h Jeudi 11 juillet 2013 de 9h à 12h (horaires exceptionnels)
Mairie de SAINT CHAFFREY	du lundi au vendredi et le mardi	de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h jusqu'à 18h	Vendredi 31 mai 2013 de 9h à 12h
Mairie de SAINT CLEMENT SUR DURANCE	mardi et vendredi	de 13h30 à 17h	Mardi 18 juin 2013 de 14h à 17h
Mairie de SAINT CREPIN	du lundi au samedi	de 8h30 à 12h	Mardi 25 juin 2013 de 9h à 12h
Mairie de LA SALLE LES ALPES	du lundi au vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Jeudi 13 juin 2013 de 14h à 17h (horaires exceptionnels)
Mairie de SAVINES LE LAC	du lundi au mercredi jeudi vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30	Lundi 10 juin 2013 Lundi 8 juillet 2013 de 9h à 12h
Mairie de VILLARD SAINT PANCRACE	lundi, mardi, mercredi, vendredi jeudi	de 14h à 17h30 de 10h à 12h	Mercredi 3 juillet 2013 de 14h à 17h

Sont désignés en qualité de membres de la commission d'enquête :

- Président : M. Jean-Robert BAUCHET, ingénieur général des ponts et chaussées, honoraire
- Membres titulaires : M. Daniel KOTROMANOVIC, principal de collège en retraite
M. Bernard PATIN, ingénieur écologue
M. Yves-Loïc KERVEGANT, ingénieur en retraite
M. Jérôme LUCCIONI, ingénieur agronome
- Membres suppléants : M. Roger SARRADE, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite
M. Pierre DELPRAT, directeur adjoint de l'URSSAF en retraite

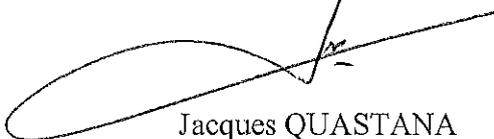
Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire précité, Réseau de Transport d'Électricité, Système Électrique Sud-Est, 82 avenue de Haifa BP 319 – 13269 Marseille Cedex 08 – Tel : 04.91.30.98.00.

A l'issue de cette enquête, la commission d'enquête rendra son rapport ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie de ce rapport et des conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies précitées, en Préfecture des Hautes-Alpes ainsi que sur son site Internet : www.hautes-alpes.pref.gouv.fr

A l'issue de la procédure, les décisions définitives sur les demandes susvisées feront l'objet :

- d'arrêtés conjoints des ministres chargés de l'énergie et de l'urbanisme, portant déclaration d'utilité publique des deux liaisons aériennes à 225 000 volts et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées ;
- d'arrêtés préfectoraux portant déclaration d'utilité publique des liaisons électriques à 63 000 volts ;
- d'arrêtés préfectoraux d'approbation de projet d'ouvrages pour les postes d'EMBRUN, BRIANÇON, SERRE BARBIN et PRALONG.

Le Préfet,



Jacques QUASTANA